

## Première séance, mardi 17 juin 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Ouverture. – Communications de la présidence. – Recours en grâces. – Rapport N° 68 sur les mesures prises par le Conseil d'Etat depuis la prise en considération du mandat MA4007.07 (restructuration et le contrôle du Service des ponts et chaussées). – Requête demandant l'institution d'une commission d'enquête parlementaire; dépôt et développement, détermination du Conseil d'Etat et prise en considération. – Motion M1024.07 René Fürst/Markus Bapst (nouvelle loi cantonale sur les eaux – introduction d'un fonds de revitalisation des cours d'eau); prise en considération. – Projet de loi N° 64 adaptant la loi sur la mensuration officielle à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures et vote final. – Motion d'ordre (demandant le report du débat sur la prise en considération du Mandat MA4006.07 Nicole Aeby-Egger/Marie-Thérèse Weber-Gobet/René Thomet/Michel Zadory/Schorderet Gilles/Werner Zürcher/Pierre-André Page/Gilbert Cardinaux/Roger Schuwey/Alfons Piller [classification des fonctions des infirmiers/infirmières]); prise en considération.

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 99 député-e-s; absents: 11.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Albert Bachmann, Christine Bulliard, Claude Chassot, Daniel de Roche, Jean-Pierre Dorand, Michel Losey, Jacques Morand, Laurent Thévoz et Michel Zadory; sans: Claudia Cotting, Markus Ith.

Le Conseil d'Etat est présent *in corpore*.

### Communications

**Le Président.** 1. Lors de sa séance du 6 juin dernier, le Bureau du Grand Conseil a adopté la convention relative aux prestations mutuelles entre la Chancellerie d'Etat et le Secrétariat du Grand Conseil. Cette convention est une adaptation de celle qui a été signée en 2005 à la suite de la séparation de ces deux entités. Sont principalement concernées par cette convention des prestations dans le domaine informatique, de la comptabilité, de la gestion des locaux et de l'expédition du courrier. En parallèle à la signature de cette convention, il y a eu le transfert d'un huissier de la Chancellerie au Secrétariat

du Grand Conseil. De par la répartition des tâches de ces dernières années, c'est M. Jacques Chassot qui a été transféré et qui rejoint ainsi, depuis le 15 juin, le personnel du secrétariat. Bienvenue, M. Chassot! (*Applaudissements!*)

Concernant la gestion des locaux, la salle du Grand Conseil sera désormais gérée par le Secrétariat du Grand Conseil. Un règlement d'utilisation a été mis sur pied entre le Bureau du Grand Conseil et le Conseil d'Etat.

2. Durant cette semaine, la régie des micros sera gérée en tournus par plusieurs personnes du Secrétariat pour pallier l'absence de M<sup>me</sup> Wicht. Lorsque je vous donnerai la parole, je vous prie de vous lever et d'attendre quelques secondes avant de commencer à parler afin que la personne de la régie ait le temps d'allumer le micro correspondant. D'avance, je vous remercie.

3. Pour terminer, j'ai le regret de vous annoncer le décès de la maman de M<sup>me</sup> Mireille Hayoz, notre Secrétaire générale adjointe. Au nom du Grand Conseil, je lui présente mes sincères condoléances.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Recours en grâces

*Le huis clos est prononcé.*

– Le Grand Conseil refuse la grâce dans un cas.

*Le huis clos est levé.*

### Rapport N° 68

sur les mesures prises par le Conseil d'Etat depuis la prise en considération du mandat MA4007.07 (restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées)<sup>1</sup>

**Schorderet Edgar** (*PDC/CVP, SC*). Au nom du groupe démocrate-chrétien, je voudrais d'abord féliciter le Conseil d'Etat pour son rapport, rapport qui répond aux nombreuses questions des intervenants, rapport qui montre beaucoup de transparence dans ce sujet difficile, une réponse complète et fouillée. En ce qui concerne le pont de la Poya, il y a effectivement une question qui est posée mais là je crois qu'il est encore trop tôt pour que le gouvernement puisse y répondre et

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1041ss.

on a toute confiance que des réponses concrètes viendront une fois que l'étude sera terminée.

A titre privé maintenant, je voudrais faire deux réflexions. Je souhaiterais qu'à l'avenir le Conseil d'Etat réfléchisse à la façon de gérer des réserves dans les projets. C'est un problème de gestion de projets et je pense que les réserves ne peuvent pas être laissées à la libre disposition soit du mandataire soit de différentes personnes du chantier. Je crois que la gestion des réserves est une affaire de chefs ou une affaire d'une commission responsable pour gérer cette thématique-là.

Le deuxième aspect de gestion de projets va dans le même sens. Je souhaiterais que le Conseil d'Etat réfléchisse aussi à une gestion distincte, une gestion des économies et une gestion des dépassements. Je pense qu'il n'est pas tout à fait logique de simplement dire: «*Ecoutez, on s'est rendu compte à un moment donné que les économies compenseraient les dépassements sur d'autres chapitres.*» C'est comme si, lorsqu'on veut construire un bâtiment de cinq étages, à un moment donné quand on voit que cela dépasse, on se dit qu'on va construire à quatre étages! Là, je souhaiterais vraiment que le Conseil d'Etat réfléchisse à ces aspects qui, pour moi, sont déterminants dans une bonne gestion de grands projets.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE).** Der Staatsrat hat einen ungewöhnlichen Weg gewählt, um parlamentarische Vorstösse zu beantworten: Er antwortet auf zwei Anfragen und ein Mandat in einem einzigen Bericht. Das mag zwar effizient sein, aber es vermag mich nicht in allen Teilen zu überzeugen.

Besten Dank dafür, dass die Antwort auf meine bereits am 5. Oktober des vergangenen Jahres gestellte Anfrage sieben Monate später doch noch eintrifft. Angesichts des Schweregrades der Kostenüberschreitungen und der Komplexität der Thematik bringe ich ein gewisses Verständnis dafür auf.

Nicht nachvollziehen kann ich allerdings, dass auf gewisse Punkte meiner Anfrage keine klare Antwort erteilt wird. Das betrifft die Punkte 2 und 3.

So werden z.B. im ganzen vorliegenden Bericht die für das Projekt H189 zuständigen Staatsräte kein einziges Mal namentlich erwähnt. Es steht lediglich: «Von den Vorstudien, über die Vergabe des Verpflichtungskredits für die Projektstudien im Mai 1996, bis zum heutigen Tag standen vier verschiedene Staatsräte der Direktion vor, die für die H189 zuständig ist.» Ich hatte in meiner Anfrage wissen wollen, welche Staatsräte wie lange die Hauptverantwortung für dieses Projekt trugen? Was ist der Grund dafür, dass im Bericht Nr. 68 keine Namen stehen?

Nicht überzeugt hat mich ausserdem die Antwort bezüglich der Finanzierung der Kostenüberschreitung: Der Staatsrat spricht von einem Gesuch um Nachsubvention beim ASTRA und einer Reserve von 15 Mio. Franken, die in der Rechnung 2007 zur Finanzierung eines Teils der Mehrkosten, die zu Lasten des Kantons gehen, vorgesehen ist. Ich wollte aber vom Staatsrat wissen, wie er diese immensen Mehrauslagen zu kompensieren gedenkt? Sollen dafür irgendwo Einsparungen gemacht oder vorgesehene Projekte nicht realisiert werden?

Und nun erlauben Sie mir noch eine Frage bezüglich des nächsten grossen Projektes, welches noch in diesem Jahr starten wird: dem Bau der Poya-Brücke.

Herr Staatsrat Godel, Sie haben als jetziger verantwortlicher Direktor der Direktion für Raumplanung, Umwelt und Bau das Finanzinspektorat damit beauftragt, die Stichhaltigkeit der Kostenschätzung für das Poyaprojekt zu prüfen. Wann ist dieser Bericht zu erwarten? Wie werden Sie die Resultate kommunizieren? Wie werden Sie informieren? Was werden die Konsequenzen sein, wenn das Audit ergibt, dass die veranschlagten Beiträge nicht ausreichen und mit dem damaligen Stand des Projektes nicht im Einklang sind?

Besten Dank für die Antworten auf meine noch offenen Fragen.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** J'ai étudié ce rapport avec intérêt; vu sa taille, cela m'a pris fort peu de temps! Pour répondre aux seize questions détaillées du mandat et des députés, le gouvernement a utilisé à peine deux pages; je le remercie pour son sens de l'économie du papier!

Les réponses sont si laconiques, voire inexistantes, qu'on doit se demander: «Qu'est-ce qu'on veut nous cacher et au profit de qui?»

Les affirmations du style «L'OFROU n'a malheureusement été informé qu'à la fin août 2007.» ne sont pas vraiment utiles pour comprendre où se situe le problème. Vu les explications données, je suis arrivée à la conclusion provisoire que le schéma assez adéquat d'organisation des travaux d'avant 2001 a été remplacé, pour des raisons nébuleuses, par une direction ad hoc, inadaptée plus tard. L'audit nous avait donné certaines explications et, comme député(e)s, on aurait accepté des renvois précis à telle et telle page de ce document. Mais rappelons aussi qu'il fallait une certaine insistance pour que le Conseil d'Etat daigne donner le droit aux député(e)s de commander le rapport d'audit. Permettez-moi d'expliquer un seul passage: Les responsables du contournement ont donné la fausse explication qu'un rapport de l'Office fédéral de l'environnement empêchait l'abaissement définitif de la nappe phréatique et qu'il aurait causé ainsi un surcoût de 4,6 millions de francs. Curieusement, les auteurs de l'audit se sont contentés de cette explication et le rapport au mandat le répète. Je répète aussi ma réponse: ce n'est pas un méchant office fédéral qui est en cause mais les ingénieurs et la direction du projet qui ont superbement ignoré l'article 43 al. 4 de la loi fédérale sur la protection des eaux de 1991, qui interdit sans aucune équivoque un tel abaissement des eaux souterraines. Le rapport de l'Office fédéral a donc plutôt eu l'effet bénéfique d'empêcher une bêtise supplémentaire qui aurait mené à des recours, à un arrêt du chantier et à une décision flagrante du Tribunal fédéral; voilà pour l'exemple!

En octobre passé, je dois dire que j'avais bien sûr eu comme premier réflexe de demander une commission d'enquête parlementaire. Mais comme une CEP est une démarche quand même relativement lourde, j'ai privilégié dans un premier temps la proposition du mandat afin de donner la possibilité à la DAEC d'entreprendre des mesures sans tarder et de nous expliquer

elle-même les raisons du dépassement. Je remercie la DAEC pour les mesures de restructuration entreprises. Mais, quant à la transparence demandée, je constate trois éléments.

Premièrement, la DAEC et le Conseil d'Etat ne prennent pas au sérieux la démarche votée à l'unanimité par le Grand Conseil. Face à nos interrogations et aux questions légitimes de la population, il répond avec une désinvolture qui frise le mépris.

Deuxièmement, il n'y a aucune volonté de faire la lumière sur les causes politiques de ce désastre.

Troisièmement, le problème est en train de se répéter avec le pont/tunnel de la Poya. Au moment où la préparation du chantier connaît de grandes difficultés, la commission des routes ne tient pas de séances ...par manque de sujets à discuter. Le rapport explique que le crédit voté comprend un poste «Divers et imprévus»; nous voilà rassuré(e)s!

La qualité de ce rapport m'a convaincue de deux choses.

Premièrement, il y a une volonté, toujours délibérée, de pomper un maximum de moyens dans les routes en se servant de la majorité du Grand Conseil pour faire passer les crédits, quelle que soit l'utilité du projet.

Deuxièmement, une véritable commission d'enquête parlementaire est nécessaire pour établir les responsabilités politiques et pour prévoir des mesures pour éviter de futurs dégâts.

**Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC).** Le groupe libéral-radical a analysé le rapport du Conseil d'Etat et le rapport d'audit de la H189 avec grand intérêt. Il ressort clairement que le Service des ponts et chaussées n'était pas prêt avec ses processus à conduire un projet de cette envergure. Depuis l'introduction de la loi sur les marchés publics, le Service des ponts et chaussées a mis beaucoup d'énergie sur la passation des marchés en mettant en place des processus complexes contribuant à augmenter fortement le volume de travail des bureaux de calculs au sein des entreprises de construction; pour quels résultats?

Pourtant, les entreprises capables d'exécuter ces grands chantiers routiers sont toujours les mêmes depuis de nombreuses années et se comptent sur les doigts d'une main. D'ailleurs, le rapport d'audit n'a relevé aucun manquement des entreprises adjudicataires. En fait, ces dernières années, le Service des ponts et chaussées s'est focalisé sur la qualité des prestations de ses partenaires et a oublié, finalement, sa mission première: la coordination et le controlling financier des grands projets. L'histoire oubliera le dépassement inacceptable des coûts de construction de la H189 mais elle retiendra la qualité et l'importance de cette route de contournement pour le développement économique d'une région.

Le groupe libéral-radical a bon espoir que, sous la conduite du nouvel ingénieur cantonal, le Service des ponts et chaussées se recentrera sur ses activités premières, analysera l'ensemble de ses processus, mettra en place une structure et des outils de contrôle performants pour un suivi exemplaire des travaux du pont de la Poya.

Le groupe libéral-radical a néanmoins trois questions: pourquoi l'information sur les surcoûts de la H189

n'est pas remontée jusqu'au Conseil d'Etat? Pourquoi sur les objets il y a des différences de coûts entre les chiffres de l'audit et du rapport du Conseil d'Etat, par exemple 75 millions de surcoût dans l'audit et 71,5 millions dans le rapport du Conseil d'Etat?

C'est avec ces questions et ces considérations que le groupe libéral-radical prend acte du message N° 68 du Conseil d'Etat.

**Binz Joseph (UDC/SVP, SE).** Unsere Fraktion nimmt Kenntnis des Berichts Nr. 68 des Staatsrates an den Grossen Rat. Wir verdanken die Antworten des Staatsrates auf die verschiedenen, von Marie-Thérèse Weber-Gobet und Nadine Gobet aufgeworfenen Fragen. Auch stellen wir andererseits fest, dass der Staatsrat auf verschiedene Fragen keine oder ungenügende Antworten geben kann oder will- sowie es in der Politik praktiziert wird.

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** Comme l'ensemble de tous les députés ici présents, j'ai parcouru ce rapport d'audit. M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, vous avez hérité d'un bien désagréable morceau! Il ne s'agit pas pour moi de tirer sur une ambulance mais je crois qu'on vous a «traîné dans la farine». Je me rappelle des propos que vous avez tenus dans cette salle en nous disant, et avec votre bonne foi: «*Ca ne dépassera pas 45 millions.*» Cela me sonne encore aux oreilles!

Je parlais, à l'époque, de nonante villas à 500 000 francs. Eh bien, on est loin du compte! Ce qui m'étonne, c'est qu'avant un projet d'une telle ampleur, on attribue des mandats, des études. Et vous avez dit aussi, lors du premier débat, avant d'attribuer il faut discuter, il faut étudier. Alors, je me pose la question, quand on a seize architectes qui brassent des millions et qui brassent les millions du peuple, de vos impôts, de mes impôts – j'en paie aussi, vous pouvez aller voir ma feuille – et des vôtres aussi, M. Godel, eh bien, je me pose des questions. N'a-t-on pas voulu saupoudrer un petit peu toute une bande de gens pour les contenter et, finalement, ils s'en sont mis plein les fouilles? Je ne trahis pas les propos, je suis certain que pour arriver à des dépassements pareils de 80 millions – et si ce chiffre est encore juste – je me pose des questions! M. Godel, je suis agriculteur. Les paysans de ce canton, de toute la Suisse, touchent aujourd'hui des paiements directs. On leur donne – c'est dommage que M. Corminboeuf ne soit pas là – un premier acompte au mois de juin. A la fin de l'année, si ces mêmes agriculteurs ont commis une petite erreur, etc., on leur coupe leurs paiements directs. On leur enlève, pour ce canton seulement, passé le million...

Alors, moi, je ferai une proposition. Ces architectes, tous ces gens de métier, aux intelligences supérieures, ces gens-là, on vous donne un tiers lorsqu'on attribue, on vous donnera l'autre tiers au milieu des travaux et, à la fin, le troisième tiers; ce n'est pas dit que vous l'aurez!

**Suter Olivier (ACG/MLB, SC).** Je ne vais pas revenir sur les arguments qui ont déjà été fournis concernant ce dossier. La réponse que le Conseil d'Etat nous a fournie par rapport au dépassement est pour moi to-

talement insuffisante, même si l'audit était relativement complet, la réponse qu'on nous donne au Grand Conseil est insuffisante. Elle est surtout insuffisante sur un point, c'est que, au niveau politique, au niveau du Conseil d'Etat, on ne cherche pas à établir les responsabilités. Je suis excessivement déçu de voir que le Conseil d'Etat, au moment où il a communiqué avec la presse, a pris en commun la responsabilité du dépassement. C'est une manière un peu facile en fait de noyer le poisson. Cela veut dire qu'on ne peut pas demander la démission de l'ensemble du Conseil d'Etat, bien sûr. Par contre, moi, je crois que les conseillers d'Etat sont en principe élus pour avoir une responsabilité. Si, entre 1996 et 2007, c'est-à-dire pendant onze ans, trois ou quatre conseillers d'Etat, l'un après l'autre, n'ont pas été capables de gérer leur Direction au point de ne pas voir où il y avait des dépassements, de ne pas voir qu'il y avait des incapacités, des incompétences, je crois qu'il y a des leçons à tirer de tout cela et qu'il y a des conséquences à tirer aussi de cela! On ne peut pas simplement renvoyer un ingénieur cantonal et se dire qu'on a fait son travail. Je suis désolé, Messieurs et Mesdames les Conseillers d'Etat, je ne suis pas d'accord avec votre manière de procéder et j'attends véritablement que cette assemblée vote aujourd'hui la constitution d'une commission d'enquête parlementaire pour qu'on puisse dégager les responsabilités politiques et qu'ensuite on puisse dégager aussi les conséquences qui doivent être tirées de cet état de fait.

**Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je vais essayer de faire un tour d'horizon précis pour tenter de répondre aux questions qui n'auraient pas trouvé de réponse jusqu'à maintenant mais j'aimerais aussi vous assurer que si certaines choses vous manquent, ne vous gênez pas de venir chez moi. J'ai deux classeurs pleins. Je serai disponible pour les questions auxquelles j'aurais omis de répondre.

Tout d'abord, le 10 octobre de l'année dernière, vous avez accepté l'urgence sur le mandat de M<sup>me</sup> la Députée Christa Mutter et consorts. Je vous avais affirmé que si vous disiez «oui» ou «non» à l'urgence, cela ne changeait rien puisque je souhaitais faire toute la lumière et ceci le plus vite possible. Vous pouvez revoir les discussions du Grand Conseil de l'époque, je les ai ici. Lors de la séance du 16 novembre, nous avons traité de la prise en considération puisque l'urgence avait été décidée en octobre. Sur la prise en considération du mandat, le Conseil d'Etat avait pris position de la manière suivante. Il y avait trois questions sur le mandat: l'analyse en détail des manquements lors de la planification des procédures de soumission et de la construction de la H189, d'informer le Grand Conseil en tant qu'instance de contrôle et de décision budgétaire de façon aussi rapide et complète que possible, de prendre les mesures nécessaires pour restructurer la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, et spécialement, le Service des ponts et chaussées et les mécanismes pour la surveillance. Le Conseil d'Etat avait répondu à ces trois points. En ce qui concerne la planification des procédures de soumission, le Conseil d'Etat constate que ce point a été effectué conformément à la législation sur les marchés

publics. L'information au Grand Conseil dépendra du moment où la Confédération décidera du montant de sa participation sur ce point précis. Aujourd'hui, je n'ai encore pas l'information sur la prise en compte de tout ce dépassement par l'Office fédéral des routes. Pour le troisième point, nous avons répondu qu'il n'y a aucune nécessité de restructurer la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Par contre, le Service des ponts et chaussées fera l'objet d'une analyse critique et constructive de son fonctionnement; des démarches sont en cours dans ce sens. Ce mandat aurait pu être liquidé de cette manière puisque nous avons répondu aux trois questions précises. Cependant, en plus du mandat, il y avait encore dix questions, qui étaient adjacentes au mandat, posées par les députés auteurs du mandat. C'est pour cette raison et par souci de transparence que nous avons rédigé ce rapport dont nous discutons actuellement. Nous n'étions pas obligés de faire ce rapport, mais, en fonction de l'importance, c'est ce que j'ai proposé au Conseil d'Etat, encore une fois, par souci de transparence, ceci en y intégrant les réponses aux questions de M<sup>mes</sup> les Députées Marie-Thérèse Weber-Gobet et Nadine Gobet. Je vais essayer – ou tenter – de répondre aux questions auxquelles nous n'aurions pas répondu, c'est fort possible. Je me souviens que, lors de l'examen de ma Direction concernant le compte rendu de l'année 2007, cette question avait été faite parce que nous n'avions pas encore répondu.

Tout d'abord, j'en viens à la question de M. le Député Schorderet. Il a parlé notamment du pont de la Poya et des réponses attendues. Je vous donnerai quelques explications sur le dossier. En ce qui concerne la gestion de projets, le Conseil d'Etat doit réfléchir sur les économies et dépassements. Je crois que la situation est claire. Si vous faites des économies dans un certain secteur, vous n'avez pas le droit, en vertu de la loi financière, d'utiliser cet argent pour autre chose. Par contre, si vous avez un projet global tel que celui-ci, oui vous le pouvez! Mais lorsque vous avez un projet défini, la loi financière est suffisamment restrictive dans ce domaine.

Ensuite, à M<sup>me</sup> la Députée Marie-Thérèse Weber-Gobet, je suis d'accord que cela a été long pour répondre à ses questions mais je crois que vous l'avez aussi reconnu, vous l'avez dit tout à l'heure, la complexité... et je crois que nous avons joué la transparence en publiant ce rapport d'audit. J'en veux pour preuve, sauf erreur de ma part, c'est que la Liberté titrait: «Georges Godel a tenu ses promesses sur la transparence» parce que, contrairement à ce qu'a dit M<sup>me</sup> la Députée Mutter, personne n'a dû insister pour avoir ce rapport, j'ai fait la proposition au Conseil d'Etat. C'est sans discussion que le Conseil d'Etat a décidé de publier ce rapport, pas seulement les conclusions. Cela n'a pas posé de problèmes; nous voulions vraiment toute la transparence.

Ensuite, M<sup>me</sup> la Députée Marie-Thérèse Weber-Gobet voulait savoir quels sont les conseillers d'Etat? Je vais vous le dire, les conseillers d'Etat qui ont gravité autour de ce projet, il y en a quatre. Tout d'abord, c'était M. le Conseiller d'Etat Pierre Aebly, du 1<sup>er</sup> janvier 1992 au 31 décembre 1996. Pour être clair – je n'ai pas tous les chiffres mais si vous souhaitez les avoir, je vous

les donnerai – sous l'ère de M. le Conseiller d'Etat Pierre Aeby, Directeur des travaux publics, c'est là que le mandat a été confié à seize bureaux d'ingénieurs, c'était les 16 ou 17 novembre 1996. C'était la dernière séance du Conseil d'Etat de l'année.

Ensuite, au 1<sup>er</sup> janvier 1997 jusqu'au 30 juin 2006, c'est M. le Conseiller d'Etat Claude Lässer qui était Directeur des travaux publics ou Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Là, toutes les adjudications ont été faites. Et, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2007, là, c'est M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, vous le savez tous, c'est celui qui vous parle! J'espère avoir été suffisamment clair là-dessus.

Encore une question importante: comment va-t-on compenser ces dépassements, ces 78,5 millions? Très concrètement, vous le savez, 15 millions ont déjà été provisionnés dans les comptes 2007. Espérons qu'on ait des comptes aussi bons que l'année dernière pour également faire des provisions dans les comptes 2008. Mais, en tout état de cause, la volonté du Conseil d'Etat c'est de ne pas reporter des projets à cause de cette situation. Par contre – et j'insiste là-dessus – en vertu de cette situation, je ne viendrai pas au Grand Conseil avec d'autres projets routiers tant que nous n'aurons pas voté ce crédit additionnel pour la H189, c'est une question de crédibilité! Vous le savez, il y a plusieurs projets dont Romont-Vaulruz, il y a un crédit d'études qui doit venir pour la «Umfahrungsstrasse von Dündingen» et maintenant, nous sommes dans l'étude d'opportunité pour Marly-Posieux.

M<sup>me</sup> la Députée Christa Mutter a signalé qu'on avait ignoré la loi. Je veux être très honnête avec vous, je suis incapable de vous dire s'il y a eu ignorance ou pas mais en tout état de cause si cela n'avait pas été ignoré, les 4,6 millions – sauf erreur – on aurait dû les dépenser. Vous avez probablement raison. Mais si vous avez raison ou pas, l'argent pour cet élément-là aurait dû être dépensé, il est vrai. Je crois qu'on avait déjà eu l'occasion d'en discuter. Je dois admettre qu'il y avait un point d'interrogation mais quant au niveau du montant, cela ne posait pas de problèmes! Quand vous affirmez que nous ne prenons pas au sérieux cette problématique, alors je m'inscris en faux. Si quelqu'un a pris cette problématique au sérieux – je crois que nous l'avons prise – nous l'avons démontré; je crois que c'est une question d'appréciation! Lorsque vous affirmez qu'à la commission des routes les séances sont annulées, j'aimerais simplement vous dire que je n'ai jamais annulé une séance de la commission des routes. La dernière fois, j'ai reçu un mail comme vous, qu'il n'y avait pas de séance parce qu'il n'y avait pas d'objet. Je crois que le président de la commission des routes – ici présent – peut le dire clairement, je suis toujours à disposition s'il souhaite une séance, s'il voulait une séance supplémentaire, on est toujours à disposition. Pour moi, cela ne pose pas de problèmes parce que les séances, comme vous le savez, sont planifiées.

La question de M. le Député Wicht, pourquoi les informations ne seraient pas arrivées au Conseil d'Etat? Pour être honnête avec vous, je ne suis pas certain que mes services savaient tout dans ce domaine, si les responsables savaient tout. Je l'ai dit, je l'ai affirmé. Je

crois que cela est paru dans la Gruyère, je ne suis pas sûr qu'on avait les structures nécessaires pour gérer un projet de cette importance. Je peux vous le dire, j'ai les documents ici. J'ai moi-même proposé au Conseil d'Etat une adjudication en mai 2007. J'ai le document manuscrit ici où j'avais posé la question suivante: Renseignements à demander soit à l'ingénieur cantonal, soit au chef de projet. L'adjudication que je devais faire la semaine suivante, c'était la tranchée couverte des Usiniers. Alors j'avais posé la question du montant adjudgé et du budget lié à cet objet. Il y figure en manuscrit 1 886 748 francs de plus que le budget! Après moult vérifications, dans toute la discussion de ce projet, j'ai constaté que mes services s'étaient complètement «plantés» parce que la réalité, c'était 9 millions! Donc, concrètement, il y a eu de sérieux problèmes de gestion de ce projet. J'ai même ici le document «Travaux et frais d'études». Quand on voit ce dossier, on se dit qu'il y avait de sérieux problèmes! C'est pour ça qu'il faut prendre des mesures.

Quand on parle de mesures, M. le Député Duc a dit – et c'est vrai – que j'avais affirmé, non pas 45 mais 45,3 millions; ça c'est vrai. Mais, très honnêtement, si je n'avais pas changé de chef de projet, respectivement pris les mesures que vous connaissez – je ne vais pas y revenir – on serait toujours à 45,3 millions. Grâce aux mesures prises au mois d'octobre pour changer de chef de projet et affecter le chef de projet de l'époque à d'autres activités, on a découvert la suite que vous connaissez, notamment la centrale des matériaux qui n'a jamais été dans le budget, d'une part, et les 14 millions que j'avais cités à la conférence de presse pour l'électromécanique. Donc, j'essaye de vous donner la totalité de ce que je connais. M. le Député Duc, quand vous parlez de paiements directs, on s'est compris, je crois qu'il est inutile d'en ajouter davantage...

J'aimerais quand même apporter quelques éléments, puisque cela avait aussi été demandé dans le mandat, de prendre des mesures. Je vais vous expliquer d'une manière générale ce qui a été fait, donc quelques ou des informations sur les mesures prises. Cette restructuration comporte deux volets. Tout d'abord, une nouvelle structure d'organisation pour le Service des ponts et chaussées. Là, l'ingénieur cantonal doit me proposer, dans le courant de l'été mais au plus tard cet automne, une nouvelle structure d'organisation pour le SPC. Afin de lui apporter un soutien nécessaire, nous avons mandaté une maison externe. Pour être très clair, c'est Itéral Management SA, M. Philippe Lovy, qui a travaillé pour de nombreux services de l'Etat, en particulier pour le SAR lors de l'importante restructuration d'il y a quelques années.

Quels sont les objectifs? Ils sont les suivants. Tout d'abord, soutien dans les changements à mettre en place, accompagnement des personnes et des groupes dans le changement, faciliter les échanges entre les personnes, présentation d'une nouvelle structure d'organisation. Une première journée a eu lieu entre M. Lovy, l'ingénieur cantonal, respectivement quelques-uns de mes cadres. Cette entrevue a permis de fixer le cadre général et les buts à atteindre. J'ai aussi moi-même rencontré M. Lovy pour donner mon sentiment et ma vision des choses par rapport à cette problématique. Actuellement, trois journées sont prévues.

Une a eu lieu hier, en juin, avec une quarantaine de collaborateurs. Elle doit servir à dresser le bilan de situation, d'une part, à reconnecter les personnes avec leurs ressources, à analyser les besoins et à formuler une vision partagée de l'avenir du SPC. D'autres journées peuvent être agendées suivant les besoins. Les participants sont principalement les cadres du Service des ponts et chaussées, les chefs de projet, les chefs de secteur ainsi que tous les collaborateurs de la section «Etudes et réalisation» puisque c'est là que nous avons constaté le problème. A noter que cette démarche choisie est participative mais c'est clairement l'ingénieur cantonal qui devra me faire des propositions que j'évaluerai ou dont je discuterai avec lui pour avoir une situation claire dans ce domaine.

Ensuite, nous avons un deuxième volet: une organisation des projets-clés, en particulier pour la H189 et la H182, qui est la Poya. Pour ceci, nous avons un organigramme. Si certains d'entre vous sont intéressés vous pourrez vous adresser, après la séance, auprès de l'huissier, puisque je lui ai donné un organigramme pour vous rendre compte. Je vous donne quelques explications. Le rapport d'audit H189 pour la route d'évitement Bulle-La Tour de l'Inspection des finances du 20 mars 2008 fait plusieurs recommandations concernant l'organisation des projets-clés dont le Service des ponts et chaussées a la responsabilité. La gestion des projets-clés du SPC nécessite une organisation propre à ses projets, indépendante de l'organisation hiérarchique du service. L'organisation d'un projet évolue en fonction de sa phase. La proposition s'applique au projet H189 route de contournement de Bulle, projet Poya H182 pour la phase de réalisation. Les différents organes de l'organisation proposée sont décrits ci-dessous et illustrés dans les annexes dont je viens de vous parler. L'organisation est scindée en deux parties. Tout d'abord, nous avons une partie stratégique, avec un comité de pilotage que je préside moi-même, une commission des partenaires. La partie opérationnelle, avec la direction de projets, est la commission technique. L'organisation prévoit un flux décisionnel sous la coupole unique du maître de l'ouvrage – il n'y a pas de membres non-maîtres de l'ouvrage dans le CoPil – ensuite, l'organisation des projets-clés, comité de pilotage, les buts et compétences et prend des décisions stratégiques sur la base d'études ou de propositions chiffrées, décide de la stratégie de communication, traite de la demande de la commission des partenaires. S'il y a des demandes qui viennent de l'externe, elles ne sont pas traitées en même temps qu'anciennement dans les situations mais elles sont traitées dans le CoPil où il n'y a que le maître de l'ouvrage ou des représentants de maîtres de l'ouvrage, ensuite, valide la mise en place de commissions ad hoc temporaires, valide le rapport d'état du projet élaboré par la Direction de projets. Le CoPil est le pendant de la commission de bâtisses pour les projets de construction d'immeubles de l'Etat, comme le prévoit le règlement du 7 novembre 1978 concernant les commissions de bâtisses. C'est dans cet état d'esprit que nous avons, avec l'ingénieur cantonal, contacté les députés, ce qui a fait quelques remous. Permettez-moi d'affirmer très clairement que ce n'est pas en dernière minute qu'on a voulu le faire mais l'ingénieur cantonal m'avait demandé à plusieurs

reprises qu'il fallait aller de l'avant avec ce projet. Et quand je vous dis que ce n'est pas de dernière minute, le 16 novembre, j'avais déjà affirmé cette volonté dans cette enceinte. Je vous lis les débats du 16 novembre 2007 où j'avais aussi informé des premières pistes de mesures pour qu'une telle situation ne se reproduise pas, notamment en rapport avec le pont de la Poya où j'avais esquissé qu'on pourrait éventuellement nommer une commission telle que la commission de bâtisses où les membres de la commission des routes pourraient en faire partie. Mais pour cela, il faut encore un arrêté du Conseil d'Etat. Nous verrons de quelle manière nous allons travailler puisque rien n'est décidé en la matière. Une chose est sûre, nous devons faire quelque chose dans cette commission, dans ce comité de pilotage et, selon mon objectif, c'est d'intégrer aussi l'Office fédéral des routes afin qu'il ait aussi connaissance des dossiers à mesure de leur avancement. Donc, on va vraiment dans le sens que j'avais décrit mais je peux comprendre – d'ailleurs, nous avons écrit au parti socialiste, respectivement à l'ensemble des groupes pour attendre le débat d'aujourd'hui pour recontacter les députés pour nommer ce CoPil avec les députés. Je pense que c'est une bonne chose. Ce n'est pas pour porter une responsabilité mais c'est au moins faire le relais politique pour savoir ce qui se passe.

Je me permets encore de rappeler toutes les mesures prises – je crois que c'est important en fonction de l'objet – de le rappeler. Tout d'abord, la première mesure que j'avais prise, c'était le 12 septembre, où au mois de septembre dernier, après un premier contrôle financier, j'avais mandaté une fiduciaire. Ensuite, le 12 octobre, une demande d'audit pour la H189 où j'avais mandaté l'Inspection des finances qui a produit un rapport qui a exigé, sauf erreur de ma part, 650 heures de travail, un travail de fond a été fait, je crois que c'est important de le relever, avec un résultat de 33 recommandations. L'organigramme que je viens d'expliquer fait partie de ces recommandations. Par souci de transparence, le Conseil d'Etat avait décidé de rendre public ce rapport.

Le Conseil d'Etat a aussi décidé de mandater un expert pour un avis de droit concernant la responsabilité civile; je crois que cela a déjà paru dans les journaux. A cet effet, nous avons mandaté le professeur Pichonnaz pour traiter de cet objet. Je vous donne lecture de ce qu'il m'a confirmé par courrier: «*Faisant suite à votre demande d'expertise à notre rencontre du 16 mai dernier, je puis vous confirmer par la présente que j'accepte le mandat qui m'est confié d'établir un avis de droit portant sur l'examen de l'éventuelle responsabilité civile, à l'exclusion des aspects pénaux et administratifs, des partenaires contractuels du projet de route de contournement H189. Mon analyse portera sur l'examen des conditions de la responsabilité, de la question de savoir si celles-ci paraissent remplies et, partant, de savoir si une procédure en responsabilité civile est possible. Comme je vous l'ai indiqué oralement, compte tenu des personnes que je dois entendre et les documents que je dois consulter, mon expertise devrait être prête dans le courant de l'automne, probablement à la fin octobre 2008.*»

De plus, le président de l'Office des juges d'instruction m'a demandé le rapport d'audit et je le lui ai transmis

en lui demandant si je pouvais faire donner connaissance qu'il m'avait demandé ce rapport d'audit. Il m'a répondu ceci: *«J'accuse réception de votre lettre du 19 mai 2008 et vous autorise à faire état de la communication du rapport d'audit de l'Inspection des finances à notre office. Je vous informe que j'ai attribué ce dossier au juge d'instruction Olivier Thormann à qui vous voudrez bien vous adresser à l'avenir.»* Ainsi vous voyez qu'avec ça on a essayé de faire le maximum.

Encore un élément, si nous avons demandé à un expert, à M. Pichonnaz, d'avoir un avis de droit sur la responsabilité civile, c'est pour savoir si le Conseil d'Etat prendra les dispositions ou pas en fonction du résultat de ce rapport.

J'ai aussi des questions qui ont été posées concernant la Poya. Je vais essayer rapidement de vous donner la situation d'aujourd'hui. Donc, nous avons en l'état encore cinq recours. Trois recours sont en train de trouver une solution. D'ailleurs, il y a une suspension de la procédure d'un commun accord. Ensuite, il y a deux recours. Sur ces deux recours, lors de l'approbation du projet, sauf erreur c'était le 27 ou le 28 novembre de l'année dernière, dans notre décision, nous avions pas accordé l'effet suspensif en cas de recours. C'est dire que les opposants ont déposé un recours au Tribunal cantonal. Nous avons eu – c'est tout frais, ça date du 3 juin, sauf erreur – gain de cause puisque le Tribunal cantonal n'a pas réintroduit – je ne connais pas les termes juridiques – l'effet suspensif concernant ces deux recours. Cependant, il y a encore possibilité de recours au Tribunal fédéral. Sauf erreur de ma part, il y a trente jours pour recourir au Tribunal fédéral. Précision encore, pour un pilier du pont de la Poya, il y a une nécessité de défricher mais avec compensation. Cependant, indépendamment des recours au tribunal, la loi fédérale sur les forêts ne nous permet pas de défricher pendant qu'un recours n'est pas tranché, indépendamment de l'effet suspensif tant qu'il n'est pas tranché sur le fond.

Ensuite, au niveau technique, je peux vous affirmer, là, que nous avons pris toutes les dispositions nécessaires pour être prêts parce nous devons commencer les travaux impérativement avant la fin de l'année. Nous avons déjà, bien sûr, donné des mandats aux bureaux d'ingénieurs; cela date du début de l'année, voire pour certains de l'année passée. Nous avons déjà adjudgé certains travaux pour le pont. Précision encore, il y a un recours sur une adjudication. Nous avons prévu de commencer les travaux au carrefour de Bellevue. Là, en principe, le Conseil d'Etat sera saisi de la première adjudication sur des travaux concernant le carrefour de Bellevue lors de la première séance après les vacances. Il reste bien sûr encore quelques problèmes d'acquisition de terrains mais là, il n'y a pas d'oppositions.

En ce qui concerne l'audit, puisque j'ai demandé ce qu'il en était du devis, surtout en rapport avec ce qui s'est passé sur la H189, je ne sais pas, je ne peux pas vous donner de date. J'ai donné ça à l'Inspection des finances. Ce que je sais, c'est qu'ils ont eu du mal à trouver un ingénieur externe à qui ils pouvaient mandater ce travail. Je ne peux vous en dire plus aujourd'hui. Si le mandat est donné, c'est tout frais, pour être très honnête.

Ensuite, je peux vous donner encore une information puisque, quand je côtoie d'une manière générale les députés, tout le monde se pose des questions sur le carrefour de St-Léonard. Vous le savez, au carrefour de St-Léonard, il y a beaucoup d'activités. Il y a la patinoire, une nouvelle halle va être construite, une deuxième piste de glace, des terrains de sport qui viennent d'être inaugurés. J'ai demandé à mes services, respectivement à l'ingénieur de circulation de venir me présenter la situation. Je précise qu'ils m'ont dit tous clairement que cela fonctionnait. Lorsqu'il y a eu cette présentation, on m'a rassuré en me disant que je n'avais pas de souci à me faire, que cela fonctionne, qu'il y a 13 ou 16 % de marge de manœuvre au niveau de la quantité de voitures pour que ce carrefour fonctionne bien.

Je reste convaincu que cela ne va pas bien fonctionner. Pourquoi? Je vous avoue que j'ai parfois des doutes sur certains ingénieurs en circulation... Ils ne vont pas être contents d'apprendre ce que je vous dis aujourd'hui! Ils m'ont dit: *«M. Godel, vous n'avez pas de soucis à vous faire parce qu'il y a de la marge de manœuvre.»* Lorsque j'ai posé la question au niveau des piétons, on m'a répondu: *«Ils n'avaient pas été pris en compte parce lors de manifestations, il y aura la police! La police fera la circulation et le problème est réglé»!!!...* En fonction de ce qu'on connaît et de ce que vous connaissez sur le plateau de Pérolles – et d'ailleurs, il y avait eu un postulat – on a traité le rapport il n'y a pas longtemps. Il y avait eu pas mal d'interventions. Je n'aimerais pas que dans quelques années on vienne me dire: *«Godel, il savait qu'il y avait des problèmes mais il n'a pas été capable de les résoudre avant!»* Par conséquent, j'ai demandé à mes services et au bureau mandaté d'étudier un passage souterrain au niveau du secteur de St-Léonard.

Maintenant à la question posée quant aux coûts et de ce que je vais faire en fonction de ce que je connaîtrai, eh bien, je donnerai l'information en toute transparence! Et si je constate que les montants ne sont pas suffisants, je ferai une proposition au Conseil d'Etat, respectivement au Grand Conseil, pour avoir un crédit complémentaire. Mais, aujourd'hui, je ne peux pas vous dire si le montant est suffisant ou pas. Rassurez-vous, lorsque je saurai, vous aurez l'information! Voilà, ceux qui doutaient de la transparence, j'espère leur avoir enlevé ces doutes! Si j'ai omis encore une chose ou l'autre, ne vous gênez pas de me contacter et je vous donnerai l'information.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## **Requête (demandant l'institution d'une commission d'enquête parlementaire: coût de la H189)**

### *Dépôt et développement*

Conformément à l'article 182 LGC, nous demandons l'institution, dans les plus brefs délais, d'une commission d'enquête parlementaire chargée de faire toute la lumière sur le financement et l'évolution des coûts